Cession de terrain relevant du domaine privé de l'état

Dépôt de la demande au CRI

↓

Envoi de la demande à la Direction des Domaines

↓

Examen du dossier par la D.D

↓

Envoi du dossier au CRI

↓

Saisie de la commission administrative d'expertise

↓

PV d'expertise

↓

Confirmation du prix de vente et visa du cahier de charges par l'investisseur

↓

Envoi du dossier à la D.D

↓

Etablissement du projet de l'arrêté

↓

Envoi du dossier au CRI avec le projet d'arrêté

↓

Signature du Wali

↓

Information de l'investisseur

↓

Envoi du dossier à la D.D

↓

Paiement et établissement du contrat de vente

↓

Information du CRI par la D.D